

Présidence**Vice-présidence CR**

Vincent RICHARD

Arnaud HAQUET

Commission de la Recherche**26 septembre 2025 - URN****Décision n°CR-2025-01****Direction Générale des services**

Sylvie MONSINJON

Direction de la recherche et de la valorisation

Affaire suivie par :

Zolira ROMANSKI

zolira.romanski@univ-rouen.fr

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 24 votants dont 4 membres représentés.

Politique de l'Université de Rouen Normandie en matière d'équivalence l'Habilitation à diriger des recherches (dérogations)

➤ Vu la note annexe

Validation de la politique de l'Université de Rouen Normandie en matière d'équivalence l'Habilitation à diriger des recherches (dérogations)

<i>Pour</i>	10
<i>Contre</i>	6
<i>NPPV</i>	1
<i>Abstention</i>	5

La commission de la recherche approuve la politique de l'Université de Rouen Normandie en matière d'équivalence l'Habilitation à diriger des recherches (dérogations)

Fait à Rouen, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF

Vice-Présidents Recherche
Direction de la Recherche et de la Valorisation

Le 18 septembre 2025

**Politique de l'Université de Rouen Normandie
en matière d'équivalence l'Habilitation à diriger des recherches (dérogations)**

Contexte

A ce jour, il n'existe aucun texte réglementaire sur lequel s'appuyer pour donner une équivalence au diplôme français d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Cette note a donc pour vocation d'apporter une aide à la communauté universitaire pour la validation des directions de thèse, des jurys de soutenance et pour l'attribution d'un financement de thèse pour ceux qui n'ont pas le diplôme d'HDR stricto sensu. Cette note concerne uniquement les thèses inscrites à l'URN.

De nombreux pays autres que la France, ne disposent d'aucun diplôme ou titre équivalent à l'HDR.

Dans ces situations, la grille d'équivalence du 10 février 2011 disponible sur Galaxie permet d'identifier les titres, travaux et fonctions assimilées à celles des professeurs des universités. Cette grille concerne les recrutements d'enseignants-chercheurs. Elle constitue naturellement la référence pour les équivalences de rang A ou de rang B dans les jurys de thèse, et est également utilisée comme référence pour les équivalences avec l'HDR puisque les professeurs d'universités sont classiquement détenteurs de l'HDR. Cependant cette dernière utilisation n'est ni la vocation première de cette grille et ne permet pas de traiter tous les cas.

En pratique, de nombreux collègues étrangers classés selon cette grille en rang B dirigent ou codirigent depuis longtemps des doctorants dans leur pays.

Pour leur reconnaître une équivalence à l'HDR en tant que rapporteur d'une thèse ou d'une HDR, il est donc nécessaire de faire appel à l'alinéa 2 de l'article 16 du décret du 25 mai 2016, c'est-à-dire demander l'avis de la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription, en l'occurrence le CAC de l'URN.

Le CAC restreint doit donc être saisi, ce qui engendre une complexité du système au vu du nombre de cas rencontrés et des délais.

Aussi il est proposé d'appliquer les équivalences suivantes à une HDR.

1) Équivalences reconnues en France

a) Équivalences ou dispenses d'HDR pour le recrutement des professeurs des universités

L'[article 46 du décret n°84-431 du 6 juin 1984](#) définit plusieurs équivalences ou possibilités de dispense à la possession de l'HDR pour le recrutement des Professeurs des Universités.

b) Corps assimilés aux professeurs des universités

Les personnels titulaires appartenant aux corps énumérés ci-après (cf. [arrêté du 15 juin 1992](#)) sont assimilés aux Professeurs des Universités et disposent, à ce titre, s'ils n'ont pas l'HDR, d'une équivalence à l'HDR :

- Les directeurs de recherche [...] des établissements publics scientifiques et technologiques
(C'est-à-dire : CNRS, INRAE, IFSTTAR, INED, INRIA, INSERM et IRD).
- Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- Les professeurs du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du CNAM ;
- Les directeurs d'études de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ;
- Les directeurs d'études de l'École Pratique des Hautes Études, de l'Ecole Nationale des Chartes et de l'École Française d'Extrême-Orient ;
- Les professeurs de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales ;
- Les sous-directeurs d'Écoles Normales Supérieures ;
- Les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- Les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- Les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 septembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- Les professeurs de première et de deuxième catégorie de l'École Centrale Paris
- Les professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers

2) Équivalences reconnues à l'étranger

Sont considérés comme étant assimilés à des Professeurs des Universités, et a fortiori, bénéficiant d'une équivalence à l'HDR les personnes portant les titres suivants, issus de la [grille d'équivalence du 10 février 2011 disponible sur Galaxie](#) qui permet de comparer les titres, travaux et fonctions exercées dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France par les candidats aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs.

3) Dérogations possibles (hors cas des paragraphes 1 et 2)

Les chercheurs qui ne peuvent pas être assimilés à des Professeurs des Universités selon les règles proposées ci-dessus et/ou qui exercent dans un pays où il n'existe pas de diplôme équivalent à l'HDR peuvent présenter une demande de dérogation à la Présidence de l'URN. Le CACr pourra être saisi.

La liste de la grille Galaxie sera donc modifiée en conséquence si avis favorable.

4) Cas particulier : Chaire de Professeur Junior (CPJ)

La mise en place de CPJ constitue une nouvelle voie de recrutement dans le corps des professeurs des universités. A ce titre, les lauréats des CPJ peuvent, durant leur contrat à l'URN, et avant leur titularisation, diriger des thèses, participer à un jury de soutenance de thèse en qualité de rang A, être rapporteur et présider un jury de thèse.

ANNEXE

Grille d'équivalence du 10 février 2011 disponible sur Galaxie

COMPARAISON DES CARRIERES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE PAYS ETRANGERS
(arrêté du 10 février 2011)

Les niveaux sont classés par ordre décroissant

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Pays de l'OCDE et de l'Union européenne		
Allemagne	▶ W1 =Juniorprofessoren (3ans renouvelables 1 fois) ▶ Wissenschaftliche und kunstlerische mitarbeiter ▶ Dozenten et assistanten	▶ professor W3 ▶ Professor W2
Australie Nouvelle- Zélande	▶ Associate professor ▶ Senior lecturer	▶ Professor
Autriche	▶ Associate Professor ▶ Assistant professor	▶ Professor
Belgique - Flandres	▶ Hoofddocent (MCF HC) ▶ Docent (MCF CN))	▶ Gewoon hoogleraar (PR 1ère cl.) ▶ Hoogleraar (PR 2ème cl.)
Belgique - Wallonie	▶ Chargé de cours (membre corps professoral) ▶ Chargé d'enseignement (CDD) ▶ Maître assistant (CDD) ▶	▶ Professeur (membre corps prof.) ▶ Professeur ordinaire (membre corps prof.) ▶ Maître d'enseignement et recherche(CDD)
Bulgarie	▶ Docenti	▶ Profesori
Canada Québec	▶ Assistant professor (tenure track) chgés de cours (3 ans renouvelables 1 fois) ▶ Associated professor ▶ Assistant professor	▶ Full professor

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Chypre	▶ Associate professor (CDI) ▶ Assistant professor (CDD)	▶ Professor (CDI)

Corée du sud	► Professeur adjoint	► Professeur
Danemark	► Lektor (associate professor) ► Adjunkt (assistant professor)	► Professor
Espagne	► Professor titular	► Professor catedratico (avec chaire)
Estonie	► Dosent ► Lektor ► Assistent	► Professor
Etats-Unis	► Associate professor (tenure) (tenure :contrat durée indéterminée obtenu après évaluation)	► Full professor ► Professor
Finlande	► Yliopistonlehtori	► Professori
Grèce	► Anaplirotis kathiyitis ou ► Kathiyitis deuvteris vathmidos	► Taktikos kathiyitis ou ► Kathiyitis protis vathmidos
Hongrie	► Egyetemi Docens et Foiskola Docens ► Egyetemi Adjunctus et Foiskola Adjunctus	► Egyetemi Tanar et Kutata Professor (recherche)
Italie	► Professore associato (MCF HC) ► Assistant ou prof. Assistant (ex-ricercatore)	► Professor ordinario (PR 1ère cl.)

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Lettonie	► Asocietie professor ► Docenti	► Professori
Luxembourg	► Assistant professor	► Professor
Mexique	► Professor asociado C (MCF HC) ► Professor asociado A et B	► Professor titular C (cl. ex.) ► Professor titular B (1ère cl.) ► Professor titular A (2ème cl.)

Norvège	réponse attendue	
Pays-Bas (Utrecht)	► Universitair hoofddocent UHD (MCF HC) ► Universitair docent UD (MCF CN) ► Junior universitair docent (MCF stagiaire)	► Professor ► Core professor
Pologne	► Wykładowca	► Professor zwyczajny (ordinaire) ► Professor nadzwyczajny (extraordinaire)
Portugal	► Professor associado (MCF HC) ► Professor auxiliar	► Professor catedrático
République Tchèque	► Assistant professor ou Docent	► Professor ordinario (PR 1ère cl.)
Roumanie	► Profesor asocié	► Profesor
Royaume-Uni	► Lecturer senior = MCF HC ► Reader = MCF HDR ► Lecturer junior = MCF CN	► Full professor

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Slovaquie	► Docenti	► Profesori
Slovénie	► Docent	► Redni profesor ► Izredni profesor
Suède	► Universitetsadjunkt ► Universitetslektor	► Professor ► Biträdande professor
Suisse francophone	► Professeur assistant ► Maître d'enseignement et de recherche	► Professeur ordinaire ► Professeur associé ► Professeur titulaire

Suisse germanophone	▶ Privat dozent (habilitation) ▶ Assistent professor	▶ Ordentlicher Professor ▶ Ausserordentlicher Professor
Turquie	▶ Docent ▶ Yardimi Docent	▶ Ordinaryüs profesör ▶ Profesör
Afrique		
Afrique du Sud	▶ Associate professor ▶ Senior lecturer	▶ Full professor
Bénin	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Burundi	▶ Professeur associé ▶ Chargé de cours	▶ Professeur ordinaire

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Comores	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Côte d'Ivoire	▶ Maître de conférences	▶ Professeur titulaire
Djibouti	▶ Professeur Maître de conférences	▶ Pas d'équivalent
Gabon	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Madagascar	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Mali	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Mauritanie	▶ Professeur habilité ▶ Maître de conférences	▶ Professeur
République du Congo	▶ Maître de conférences	▶ Professeur
Sénégal	▶ Maître de conférences	▶ Professeur titulaire
Tchad	▶ Maître de conférences	▶ Professeur

Togo	► Maître de conférences	► Professeur titulaire
Tunisie	► Maître de conférences	► Professeur

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Amériques		
Chili	► Associate Professor (si doctorat) ► Assistant professor (si doctorat)	► Professor
République Dominicaine	Métier en création	Métier en création
Asie		
Cambodge	► Professeur associé (si doctorat)	► Professeur
Chine	► Fujiaoshou - associated professor (MCF) ► Jiangshi - lecturer - (maître assistant)	► Jiaoshou
Japon	► Junkyoju - Associate professor	► Kyoju - Professor
Thaïlande	► Associate Professor (si doctorat)	► Professeur
Vietnam	► Professeur assistant - Pho Giao su'	► Professeur - Giao su'
Est et Balkans		
Arménie	► Enseignant-professeur	► Pas d'équivalent
Bosnie-Herzégovine	► Docent	► Redovni Profesor ► Vanredni Profesor
Macédoine	Non déterminé	Non déterminé

PAYS	NIVEAU MCF	NIVEAU PR
Russie et CEI (dont Qazaqstan, Kirghistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménie)	► Kandidat nauk	► Doctor nauk

Serbie	► Maître de conférences	► Professeur
Ukraine	► Dotsent	► Professor

Observation importante : Les équivalences ne sont pas rigoureuses. Elles doivent être corroborées par l'examen du contenu des services d'enseignement et de recherche.